



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

A NANTES : A l'Exposition d'Automne qui ouvrira au Jardin des Plantes le Samedi 25 Octobre, figurera à côté des chrysanthèmes et des courges, une exposition de champignons indigènes, comestibles et vénéneux, ainsi qu'une petite foire aux miels.

NOTRE RECOLTE DE BLÉ en 1930 est déficitaire. Le Ministre de l'Agriculture évalue le total de notre récolte à 63 millions de quintaux, contre 87 l'an dernier, soit une diminution de 27 % pour toute la France.

LE BLÉ DANS LE MONDE : L'Institut international d'Agriculture nous informe que la récolte de blé en Europe (Russie non comprise) sera inférieure de 25 à 30 millions de quintaux à celle de l'an dernier. En revanche, les Etats-Unis et le Canada produiront 30 millions de quintaux de plus, et l'Asie 18 millions. En Argentine et en Australie, les superficies enssemencées sont en augmentation. Il reste en outre de gros stocks de blé des récoltes antérieures.

DROITS SUR LES VINS : La C. G. V., réunie à Montpellier, a adopté une motion demandant le relèvement du droit de douane sur les vins à 84 francs l'hectolitre, plus une surtaxe de change pour les produits espagnols et des taxes compensatrices.

L'ALMANACH DU COMBAT-TANT paraîtra le 1^{er} novembre. Il sera particulièrement intéressant cette année. On peut souscrire soit aux différentes sections de l'U. N. C., soit au siège du Groupe de la Loire-Inférieure, 9, rue Franklin, à Nantes. Prix, 5 francs l'exemplaire ; 6 francs franco.

DIRECTION DES HARAS : M. Henry de Pierre, par décret en date du 8 octobre, vient d'être nommé directeur général des Haras au Ministère de l'Agriculture, en remplacement de M. de Tonnac-Villeneuve, admis à la retraite.

POSTE AUTOMOBILE RURALE : Un circuit ayant Ancenis pour point d'attache sera ouvert le 1^{er} novembre. Il desservira par autobus : Anetz, Saint-Herblon, La Rouxière, Mau-misson, Roche-Blanche, Pouillé, Mé-ranger et Saint-Géron. Le parcours sera inversé matin et soir tous les deux jours. Il se chargera du transport des voyageurs, de l'échange des colis divers, des colis postaux G. V. ou P. V. et des correspondances.

LE DANEMARK, par rapport à sa superficie, est le pays le plus riche en bétail d'Europe. Il possède actuellement 570.000 chevaux, 2 millions 550.000 bovins, 3.000.000 de porcs et un très grand nombre d'animaux de basse-cour.

LES RATS SONT PROLIF-QUES : un couple fournit 4 portées par an de 8 petits en moyenne. En supposant ces petits tous viables et prolifiques, un couple de rats peut donner naissance en trois ans à 53.762 rats !

LIRE ATTENTIVEMENT EN 2^e PAGE L'ARTICLE DE M. P. LAVALLÉE

Prochainement... nous commencerons un nouveau et passionnant FEUILLETON Après « Marthe Verdier » et « Maximilien Heller » ce feuilleton ne manquera pas d'intéresser tous nos lecteurs et charmantes lectrices

Les Assurances Sociales et l'Agriculture

Quelques imperfections de la loi - Va-t-on la remanier ?

Ainsi la loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1930 et les prestations maladies, maternité, sont accordées aux assujettis, depuis le 1^{er} octobre, après trois mois de versements effectifs de cotisations. Le beau navire des Assurances Sociales a quitté le port ; il vogue aujourd'hui vers la terre promise, mais sa route est parsemée de multiples écueils !

Depuis plus de deux ans, nous n'avons cessé de dire en toute franchise ce que nous pensions de cette loi et de son application dans nos campagnes. Par la plume dans ce journal, et par la parole dans une certaine de réunions, nous avons combattu comme il convenait les premiers projets des Assurances Sociales, nous avons recueilli des milliers de signatures en vue de la modification profonde, de la refonte de cette loi, et aujourd'hui nous n'avons pas changé d'opinion, ce qui nous met à l'aise pour exprimer notre pensée.

Dans le Bulletin du 17 mai dernier, sous le titre « S'organiser pour se défendre », nous exposions les raisons pour lesquelles nous avions créé une SOCIÉTÉ MUTUELLE AGRICOLE, en vue de protéger les intérêts des agriculteurs tombant sous l'obligation de la loi. Dans notre dernier numéro, nous avons énuméré les avantages offerts à nos sociétaires pour les risques maladie, maternité, décès. Que faut-il en conclure ? Comment cela va-t-il se passer ? Employeurs et salariés seront-ils satisfaits ? Allons-nous nous trouver en présence de mécontents, de désemparés de la loi, et aussi de carotiers, toujours prêts à tirer le maximum de profits, au détriment de la communauté ?

Voilà bien des questions et des points d'interrogations — qui ne traversent pas l'Atlantique — qui nous laissent anxieux. L'avenir seul nous le dira ! Pour le moment, la grosse masse des agriculteurs (tant assujettis obligatoires que facultatifs) est restée indifférente, d'après l'aveu officiel et tout récent du Ministre du Travail, M. Pierre Laval (voir Journal officiel du 15 octobre, page 11.737). Qu'en pense notre cher collègue d'un département voisin, qui annonçait à grand son de trompe que les adhésions des cultivateurs affluaient en masse !

Nous pensons, quant à nous, que les adhésions arriveront petit à petit, lorsque les ruraux s'apercevront qu'ils ont un intérêt réel à y adhérer et que

leur argent, leurs économies, ne seront pas en vain gaspillés par des organismes étatiques : c'est la sagesse même.

Pour le moment, le « risque maladie » est le plus redoutable de tous. C'est lui qui peut donner lieu aux plus grands abus et c'est celui qui présente les plus sérieuses difficultés d'application.

Pour remédier à ces abus, les législateurs ont institué un délai de carence de six jours, pendant lesquels l'indemnité de maladie, en argent, n'est pas accordée (ce délai est réduit à quatre jours pour les assurés ayant trois enfants). Ensuite il a été laissé aux assurés une participation aux frais médicaux et pharmaceutiques de 15 à 20 %. Une troisième restriction découle du tarif de responsabilité des Caisses, en cas de déficit, dont le maximum est fixé par le tarif national de réassurance, qui vient d'être approuvé par le Conseil National des Assurances Sociales.

Ces tarifs de responsabilité seront relativement bas. Par ailleurs, les tarifs des médecins, des pharmaciens, des cliniques et hôpitaux ayant été majorés depuis deux ans (sans doute en prévision des Assurances Sociales) il résultera fatalement que les assurés participeront beaucoup plus qu'ils ne s'y attendent aux frais médicaux et pharmaceutiques.

Nous ne pourrions donc que conseiller aux assujettis d'agir avec la plus stricte économie, en songeant qu'ils auront à payer une grosse partie des sommes qui s'additionneront sur les notes des médecins et pharmaciens. Le régime des Assurances Sociales n'a rien de commun avec celui des assurances accidents : il faut bien se persuader pour éviter toute désillusion.

Les Assurances Sociales ne réaliseront pas seules, en France, l'amélioration de l'hygiène publique. La prévention des maladies, une bonne organisation de l'hygiène, l'examen et les soins aux enfants doivent avant tout nous préoccuper.

En Alsace-Lorraine et en Allemagne, si l'état sanitaire est satisfaisant, ce n'est pas surtout le fait des Assurances Sociales, mais l'admirable organisation de l'hygiène par l'Etat, les départements, les communes et l'initiative privée.

Chez nous, si nous voulons de semblables résultats, qu'on laisse agir librement cette initiative privée et nos belles organisations mutualistes.

R. FAIVRE

Un Brin de Causette...



Faut-il tenir une comptabilité pour la bonne marche de nos fermes ? Voilà une question que je m'suis posée bien souvent ! Y paraît que 95 % des cultivateurs ne tiennent pas de comptabilité ; ils marquent seulement leurs recettes et dépenses sur un agenda, tout comme ça se présente.

Des hommes sages, qui cherchent à défendre nos causes, viennent nous dire qu'il faut tenir une comptabilité en règle à l'heure, pour savoir si nous marchons droit dans le bon chemin, si qu'on fait des bénéfices et pour établir le juste prix de revient de nos blés, patates, cochons, lait, poules, pinard tout ce que nous cultivons, que nous élevons — tu parles d'une affaire !

On savait jusqu'ici combien nous coûtaient nos gosses à élever et combien nous donnions d'argent à nos femmes ; mais ça c'est toujours le chapitre « dépenses », c'est point c'tui là qui nous met des sous dans not' poche. Va nous falloir tenir, comme les industriels et les commerçants, des agendas, des livres caisses, des statistiques, des livres de notes des ouvriers (en plus des carnets de c'te fameuse Assurance Sociale), des livres achats et ventes, des carnets bétail et pièces de terre, un carnet litière, un basse-cour, un légumes, un grand livre vendage, un carnet machines, un carnet blanchissage... si la liste s'allonge faudra avoir chacun un comptable, une dactylo ou un caissier, car c'est point nos ménagères, ni nous autres qui pourrions écrire tout !

Pour sûr ça serait utile de savoir, à deux sous près, ce qui laisse du bon dans nos fermes, ou ce qui n'en laisse point, car c'est comme dans une basse-cour, les poules qui pondent pas, elles mangent le bénéfice des autres, vaudrait mieux leur tordre le cou. Seulement si qu'on voulait tout compter dans l'agriculture, j'en ai ben que beaucoup — surtout les jeunes — désespéreraient encore plus vite le métier. J'avions lu qu'à la Ferme de Grignon, où qui tiennent une comptabilité en règle, les frais de production du blé par hectare étaient passés de 2.349 fr. 18 en 1924 à 3.597 fr. 85 en 1927 : d'où augmentation de 53 % des frais, tandis que le prix du blé n'avait monté que de 31 %.

Avec une comptabilité de la sorte, on apprendrait qu'un hectare d'avoine nous coûte 2.763 fr. 95, de pommes de terre 6.599 fr. 40, de luzerne 1.616 fr. 70. On saurait itou qu'on vend quelque fois le litre de lait à la ferme 14 sous, quand y nous revient à 18 ou 20 et surtout que les poules de la patronne mangent ben plus qu'elles rapportent !

Une chose difficile à évaluer c'est not' temps, not' main-d'œuvre ; pour tant ça représente des billets bleus. Quand on fait venir un ouvrier pour un bricolage quelconque, on s'en aperçoit au bas de la facture ; pour enfoncer un clou de deux sous, c'est tout juste si on vous compte pas trois francs de main-d'œuvre et déplacement.

Si faut tenir une comptabilité, je propose qu'on la tienne pour de bon, ou sans ça vaut mieux rien du tout. Faudra inscrire : aller sous la remise, 0 fr. 40 ; atteler la charrue, 0 fr. 75 ; 10 heures d'homme à 4 fr. 50 = 45 francs ; une attelée de chevaux, 70 francs ; assurance sociale (la journée), 0 fr. 50 ; frais de casse-croûte, 1 fr. 25. — Et la ménagère marquera : 6 kilos de grains, 4 francs ; appeler les poules, 0 fr. 60... soigner les gorrets (un jupon neuf taché), 39 fr. 90...

MAITRE JEANNOT.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET UNIS, MIEUX NOUS POURRONS DÉFENDRE NOS INTERETS !

Récolte et Vinification des Raisins blancs

ETAT DE LA VENDANGE

La maturité des raisins blancs (des raisins de Chenin en particulier) est assez inégale, cette année, et elle n'est pas complète dans un grand nombre de vignobles. Si la saison était moins avancée et moins humide, il conviendrait d'attendre encore quelque temps, avant de commencer la vendange. Mais, sur bien des points, le Botrytis a envahi les grappes, occasionnant de la pourriture (noble et grise) et c'est avec raison que les viticulteurs font actuellement des dépoussiages.

Quelques produits de sélection, obtenus sur des coteaux bien exposés, nous ont donné à l'analyse des densités variant entre 1083 et 1095 (112 à 131° d'alcool en puissance). L'acidité, exprimée en acide sulfurique, par litre, a varié entre 6 gr. 4 et 9 gr. Dans d'autres vignobles, où les triages ont été moins soignés, les densités mustimétriques oscillent entre 1069 et 1084 (9° à 11°3 d'alcool en puissance) pour des acidités comprises entre 8 gr. 3 et 10 gr.

La densité la plus basse que nous ayons enregistrée, jusqu'ici, est de 1060, correspondant à 7°6 d'alcool à produire, avec une acidité de 9 gr. 5.

Ces quelques exemples nous montrent l'importance des triages, toujours utiles pour obtenir des vins blancs fins.

TRIAGES ET VENDANGES ECHELONNÉES

Les triages peuvent se pratiquer de deux façons : ou bien échelonner les vendanges, c'est-à-dire passer à plusieurs reprises dans la vigne, ou bien pratiquer un triage au moment de la récolte, faite en une seule fois.

La première façon d'opérer est généralement la meilleure, car la vendange, laissée sur souche, peut y poursuivre sa maturation. On s'étonne parfois que les raisins ainsi récoltés les derniers n'aient pas une richesse saccharine supérieure à celle des raisins provenant des premiers triages, bien que cela puisse se produire. Ce qui est certain c'est que la maturation a progressé et que la vendange du tout venant n'eût pas été un moyen d'obtenir des barriques de choix. Le but des triages est justement de permettre à chaque propriétaire d'avoir, presque tous les ans, une « tête de cellier » qui établisse ou maintienne la bonne réputation de son cru.

SOINS A DONNER A LA VENDANGE

Toute vendange atteinte par la pourriture donne un moût ou un vin cassable, c'est-à-dire en état de jaunir ou même de brunir, de se décomposer, en un mot, au contact de l'air. L'acide sulfureux, sous forme de mèche, de métabisulfite de potasse ou de solution sulfureuse, est le seul moyen de mettre nos vins à l'abri de la casse oxydative. On sulfitera la vendange dans les portoirs ou le moût dans la cuve à débourber, à raison de 8 à 10 grammes d'acide sulfureux, soit 10 à 12 centilitres d'une solution sulfureuse à 8 % par hectolitre de vendange foulée ou par quantité de moût en provenant.

Si la cuve à débourber est close et si l'on débourbe le moût de fût à fût, on arrivera au même résultat en faisant brûler un quart de mèche par contenance-hectolitre.

On évitera de laisser exposés longtemps à l'air la vendange foulée, dans les portoirs ou sur la maie du pressoir, et le moût reçu dans l'anche. Au premier soutirage, une fois la fermentation terminée, on ne craindra pas de brûler une mèche entière par barrique pour tout vin qui n'aura pas été muté.

DEBOURBAGE

La séparation du moût de ses bourbes, après un repos de 12 à 18 heures, est une opération importante lorsque la vendange est altérée par la pourriture ou salie par de la terre. Elle prévient les mauvais goûts, facilite la clarification ultérieure du vin, permet une fermentation plus régulière et plus lente, ce qui est intéressant quand la température est élevée au moment de la récolte et rend plus aisée et plus sûre l'opération du mutage. Mais si les raisins ont été fortement lavés par les pluies, si la vendange est à peu près saine, si la température est basse, le débouillage peut retarder le départ de la fermentation et la rendre trop lente ; dans ce cas, il peut être contre-indiqué.

CORRECTION DES MOUTS

La chaptalisation sera utile, cette année, dans presque tous les cas, soit qu'on veuille obtenir des vins conservant de la douceur, soit, plus simplement, qu'on veuille leur assurer un degré alcoolique suffisant pour leur bonne tenue. La quantité de sucre à ajouter variera suivant la composition initiale des moûts. Elle

devra souvent égaler la quantité maxima de sucre permise, si l'on veut s'assurer les 220 gr. de sucre, par litre, nécessaire pour obtenir un vin demi-doux bien équilibré.

Nous rappellerons aux viticulteurs que pour augmenter de 1 degré l'alcool du vin, il faut ajouter 1.700 gr. de sucre par hectolitre ; que la loi limite à 9 kilos pour trois hectolitres de vendange ou deux hectolitres de vin fait, la dose de sucre à employer, en spécifiant que la quantité totale ne peut excéder 200 kilos par hectare de vigne en production. La chaptalisation reste interdite pour les moûts que l'on mute à l'acide sulfureux, avant toute fermentation, en vue de les conserver pour l'édulcoration des vins blancs secs, par coupage. Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse muter, vers la fin de leur fermentation, des moûts préalablement chaptalisés.

Le débourillage, aussitôt que l'autorisation de la pratiquer sera accordée, s'imposera dans un bon nombre de cas, moins souvent cependant qu'on aurait pu le craindre, il y a quelques semaines. Pour calculer judicieusement la quantité de désacidifiant (carbonate de chaux pur précipité) à ajouter, il faut connaître l'acidité initiale du moût et tenir compte de la désacidification naturelle qui se produit toujours dans les vins, après fermentation.

Notons que 1 gr. de carbonate de chaux pur précipité, ajouté à 1 litre de moût, abaisse son acidité de 1 gr. environ, en acide sulfurique.

Le mieux sera d'opérer le débourillage lorsque la fermentation sera terminée, c'est-à-dire au moment du mutage ou du premier soutirage. Il n'y a pas lieu d'exagérer la dose du produit, et très souvent, cette année, 200 gr. de désacidifiant par hectolitre seront suffisants.

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette pratique, lorsque le décret l'autorisant sera paru.

CONDUITE DE LA FERMENTATION

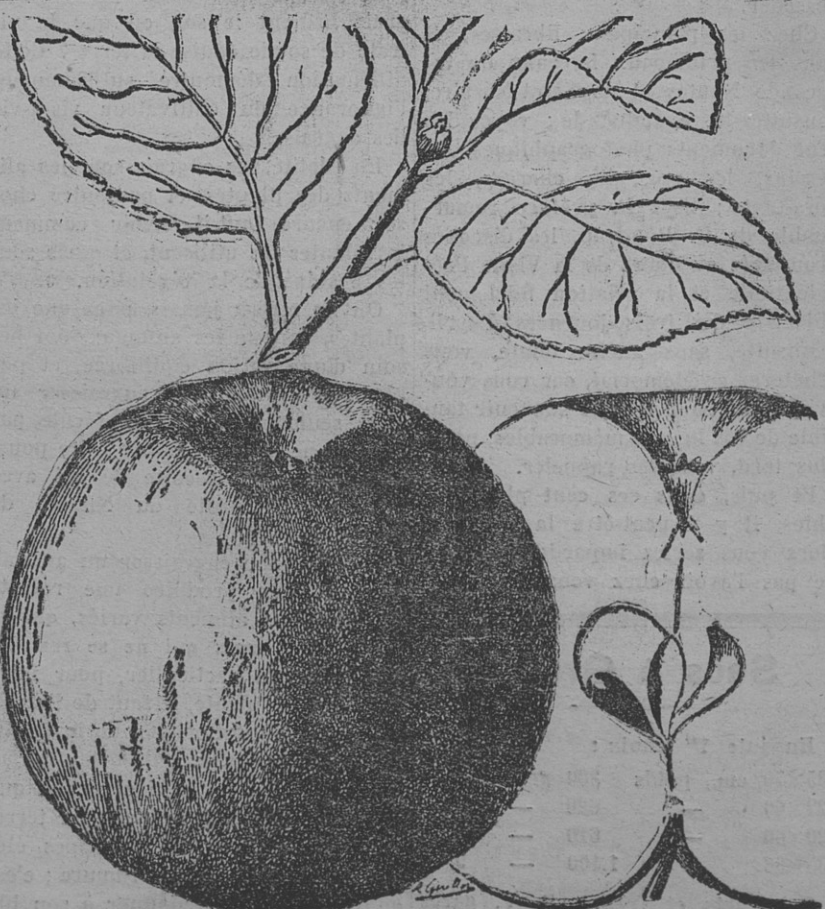
La vitesse de la fermentation dépend de la température, de la richesse du moût, du débouillage, de l'activité des levures. La fermentation ne doit être ni trop rapide, ni trop lente. Nous estimons que 50 à 60° du sucre doit être transformé dans les 10 ou 15 premiers jours. L'activité doit ensuite se ralentir et dans les 15 jours qui suivront un nouveau pourcentage de 20 à 30 % du sucre initial devra être transformé. Pour se rendre compte de la marche de la fermentation, on la suivra au mustimètre et l'on en modifiera l'allure, le plus souvent, en élevant ou en abaissant la température du cellier. Ne pas attendre que la fermentation soit languissante pour chauffer le cellier à 15 ou 18 degrés, s'il y a lieu. Dans la plupart des cas, si l'on veut conserver de la douceur au vin, il faudra mettre fin à la fermentation par un mutage à l'acide sulfureux, lorsqu'un bon équilibre sera établi entre le degré d'alcool existant et le sucre non fermenté. Nous avons, dans ce but, établi des tables mustimétriques pour mutage ; on les trouvera dans la 2^e édition du Guide de Vinification rationnelle des Raisins blancs.

L. MOREAU et E. VINET, Ingénieurs agronomes, Directeurs de la Station Oenologique Régionale d'Angers.

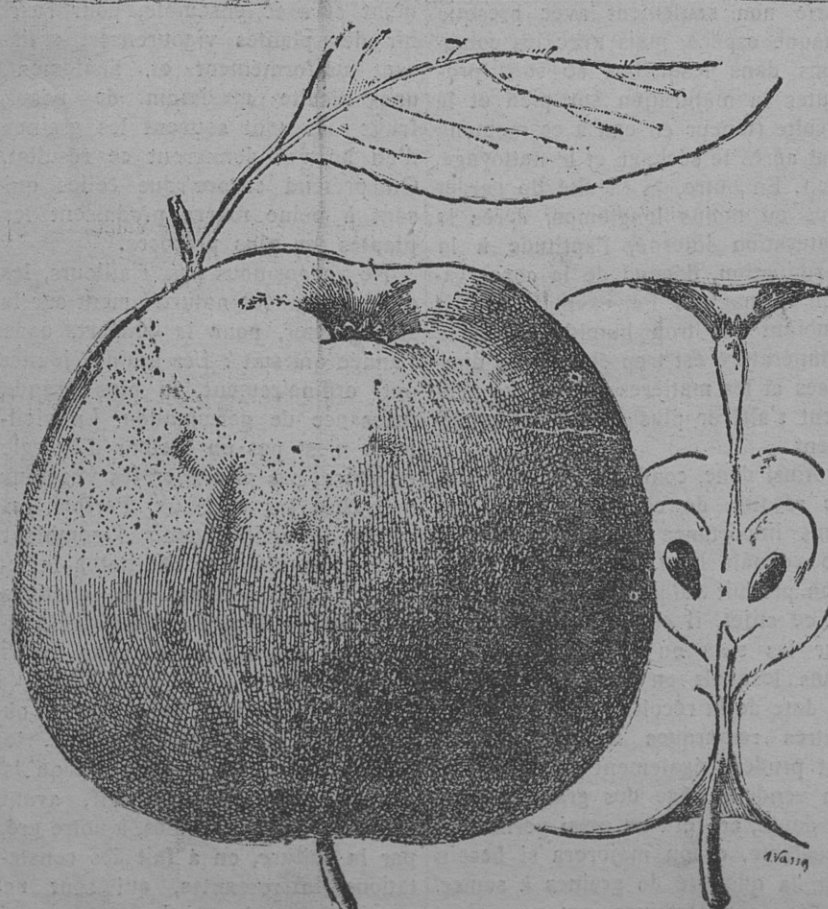
Tout bon vigneron doit lire :

« LA VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS », par L. Moreau et E. Vinet.

En vente au Syndicat : 15 francs.



REINETTE DES REINETTES (mûrit d'octobre à mars)



REINETTE DE CAUX (mûrit de décembre à mai)

LA RÉCOLTE DE BLÉ EN 1930

Résultats obtenus avec les Engrais complémentaires⁽¹⁾

(SUITE)

DE L'UTILITÉ DES ENGRAIS POTASSIQUES

L'emploi des engrais potassiques s'impose au même titre que celui des engrais phosphatés et azotés pour obtenir avec le blé des récoltes rémunératrices.

Les heureux résultats obtenus, de divers côtés ces dernières années en champs d'expériences et en grande culture, ont démontré qu'il en était bien ainsi; aussi voit-on de plus en plus les cultivateurs de progrès en faire usage pour leurs semailles d'automne. Suivant la perméabilité de leurs terres et l'époque des semailles, suivant aussi le prix de revient du kilogramme de potasse, ils ont recours à la sylvinité riche ou au chlorure de potassium.

La sylvinité riche n'est autre que le minéral tel qu'on le retire des mines de potasse d'Alsace après broyage et tamisage; quant au chlorure de potassium, c'est de la sylvinité dont on a retiré en grande partie les impuretés. Il convient à tous les sols et plus particulièrement à ceux qui sont quelque peu compacts, tandis que la sylvinité doit être réservée aux terres perméables. Par suite des impuretés qu'elle renferme (chlorure de sodium, de magnésium, etc.) on doit l'épandre un mois à six semaines avant les semailles d'automne afin de permettre aux pluies de les entraîner hors de la portée des graines.

Le chlorure de potassium demande aussi à être soumis à l'action des pluies, quelque temps (8 à 15 jours) avant de confier les semailles au sol; mais lorsque les semailles ont lieu en période pluvieuse on peut l'épandre au dernier moment pour l'incorporer par les dernières façons culturales qui précèdent l'ensemencement.

QUANTITÉ D'ENGRAIS POTASSIQUE À EMPLOYER

Quelle est la quantité d'engrais potassique, sylvinité ou chlorure à employer pour obtenir le résultat le plus économique? Cette question n'est pas encore résolue et ne pourra l'être, en ce qui concerne le blé, comme toute autre plante, que par des essais comparatifs faits en terres largement pourvues en tous les autres éléments nécessaires à sa croissance normale.

Étant donné la diversité des terrains ensemencés chaque année en blé, la place que cette céréale occupe dans l'assolement, l'influence du climat sur son évolution, etc., il est permis de prévoir qu'il faudra de multiples recherches pour solutionner ce problème.

ESSAIS AVEC CHLORURE DE POTASSIUM A DOSES DIFFÉRENTES

Cette année nous avions réservé dans notre champ d'expériences pour l'étude des engrais minéraux à employer à l'automne, deux parcelles recevant comme fumure de base 500

kilogrammes de superphosphate et 200 kilogrammes de potasse à l'hectare. L'une de ces parcelles reçut, en plus, également à l'hectare, 150 kilogrammes de chlorure de potassium, tandis que l'autre en recevait une dose double, soit 300 kilogrammes. Les rendements obtenus à l'hectare ont été les suivants :

	grain	paille
kilos	kilos	kilos
Avec 300 kilos de chlorure de potassium.....	2,565	4,335
Avec 150 kilos de chlorure de potassium.....	2,270	3,805

Différence en faveur de la forte dose..... 295 530

De ces chiffres il ressort que le chlorure de potassium, à la dose de 300 kilos à l'hectare, a produit un excédent de 295 kilos de grain et de 530 kilos de paille sur la parcelle qui n'en avait reçu que 150 kilos.

Si nous considérons le supplément de paille comme sensiblement équivalent à l'augmentation des frais de récolte, de battage, etc., la valeur argent de 295 kilos de blé en excédent représente une somme de 457 fr. 25, en cotant le quintal à 155 fr.

A cette somme, correspond une dépense de 150 francs pour 150 kilos de chlorure de potassium employés en plus, ce qui laisse un bénéfice net de (457,25 - 150) = 307 fr. 25 par hectare.

Ces résultats sont du même ordre que ceux des années antérieures; ils font ressortir qu'après des plantes épuisantes en potasse, comme le maïs fourrage, les prairies artificielles, etc., il est plus avantageux, lorsqu'on n'emploie pas de fumier, de porter la dose de chlorure de potassium à 300 kilos à l'hectare, que d'en faire usage en moindre quantité, lorsque les autres éléments fertilisants ne font pas défaut dans le sol.

ESSAI AVEC PHOSPHATE D'AMMONIACAL

Le phosphate d'ammoniacal est encore peu connu; il est livré par l'industrie des engrais avec une teneur différente en azote et en acide phosphorique. Celui dont nous avons fait usage dosait 20 % d'acide phosphorique et 5 % d'azote. Nous l'avons employé à raison de 350 kilogrammes à l'hectare, en mélange avec 150 kilogrammes de chlorure de potassium, le tout enterré par un hersage à la canadienne ayant fait suite au labour. La variété de blé ensemencé était le Vilmorin 23.

Les rendements obtenus comparés à ceux de la parcelle témoin, sans aucun engrais, ont été les suivants :

	grain	paille
kilos	kilos	kilos
Avec phosphate d'ammoniacal et chlorure de potassium.....	2,370	3,770
Sans engrais.....	1,845	3,410

Différence en faveur de la parcelle avec phosphate d'ammoniacal et chlorure..... 525 360

Ces chiffres sont des plus intéressants.

sants et méritent de retenir l'attention.

ESSAIS AVEC POTAZOTE

A diverses reprises nous avons indiqué l'économie que présente le potazote dans la culture du blé et autres plantes de grande culture. Restait la question de savoir s'il était préférable de l'épandre après le labour ou de l'enterrer par cette façon. A cet effet nous avons poursuivi les recherches commencées l'an dernier et l'avons employé à la dose de 200 kilogrammes à l'hectare, avant et après le labour, sur des parcelles d'un ar, recevant uniformément 500 kilogrammes de superphosphate et 150 kilogrammes de chlorure de potassium à l'hectare, enterrés par un hersage à la canadienne.

Ces parcelles reçurent en plus 200 kilos de nitrate de soude à l'hectare, moitié le 26 mars et moitié le 12 avril. Toutes ont porté du blé Vilmorin 23 ensemencé dans les conditions déjà indiquées dans nos précédentes notes.

Nos essais ont été faits en double, les parcelles alternant suivant le mode d'incorporation au sol du potazote.

Voici les rendements moyens obtenus, rapportés à l'hectare :

	grain	paille
kilos	kilos	kilos
Potazote épandu sur le labour.....	3,065	5,220
Potazote épandu avant le labour.....	2,955	4,545

Différence en faveur du potazote épandu sur le labour..... 110 675

Ce résultat confirme celui de l'an dernier et permet de conclure que pour le blé, il est préférable d'incorporer le potazote au sol par les façons culturales qui suivent le labour plutôt que d'avoir recours à la charrue.

Celui que nous avons employé dosait 14 % d'azote à l'état ammoniacal et 20 % de potasse sous forme de chlorure. Avec cette composition, cet engrais était mal équilibré par la plante qui nous occupe, il renfermait trop d'azote et pas assez de potasse, ce qui obligeait ainsi que nous l'avons fait, de lui adjoindre une certaine quantité de chlorure de potassium. Cet inconvénient va disparaître, nous croyons en effet savoir que le potazote sera prochainement livré avec un teneur en azote de 12,5 % et en potasse de 25 %.

Cette nouvelle composition répondra mieux aux besoins du blé, de sorte qu'on pourra l'employer seul à la dose de 300 à 400 kilogrammes à l'hectare dans bien des cas. Actuellement le prix des éléments utiles qu'il renferme est moins élevé que dans les engrais simples, aussi en conseillons nous l'emploi, avec celui des engrais phosphatés pour abaisser le prix de revient du quintal de blé.

P. LAVALLÉE,
Ingénieur agronome,
Directeur de la Ferme expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire).

(1) Voir le Bulletin du 11 octobre.

Machines Agricoles



Moulins

Pour mouture et concassage. Montés sur roulements à billes. Actionnés à bras, peuvent produire 50 à 70 litres de mouture à l'heure. Le carter se démonte instantanément pour le nettoyage et la visite des meules. Un écrou permet de régler la finesse de la mouture. Avec meules de 172 mm et volant pour marche à bras :

Prix départ : 395 fr. Remise aux adhérents.

Autres modèles de moulins et concasseurs pour marche au moteur, sur demande.

GROS MODELES, pour marche au moteur. Meules horizontales en aggloméré spécial, pour toutes céréales.

Débit 50 à 70 kg à l'heure 750 fr.
— 100 à 125 — 1.325 fr.
— 125 à 150 — 1.620 fr.
— 150 à 200 — 1.980 fr.
— 200 à 250 — 2.600 fr.

Remise à nos adhérents.

Appareils combinés : APLATISSEURS-MOULINS.

Aplatissement 200 à 300 kgr... 1.550 fr.
— 350 à 400 — 1.800 fr.
— 450 à 600 — 2.000 fr.

Ces appareils comprennent deux instruments en un seul et servent indifféremment à l'aplatissage, ou à la mouture.

Pour Aplatisseurs seuls, ou Concasseurs, nous consulter.

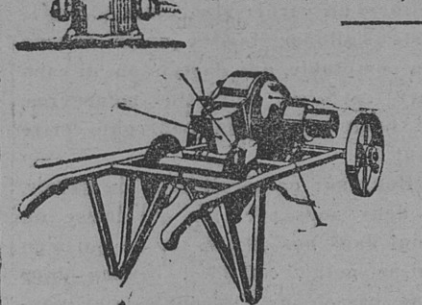
MOULINS « CONCASS ». Traitement progressif des grains concassés et broyés en un seul passage. Peut remplacer un concasseur, un broyeur et un aplatisseur.

Pour marche au moteur, force 2 CV. 1/2 : 1.780 fr.

Départ. Remise à nos adhérents.

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPEMENTS ELECTROPOMPE, eau, vin, etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.



Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai

Trieurs à Grains

Nous conseillons à nos sections et à nos adhérents l'emploi de trieurs à grains, indispensables pour préparer et obtenir de belles semences. Les semences triées augmentent d'un tiers le rendement des récoltes. Voici les principaux types que nous pouvons livrer, de fabrication irréprochable :

I. POUR SYNDICATS, GROUPEMENTS OU GROSSES EXPLOITATIONS

Tambours alvéolés coniques, à double effet, en deux parties. Se font à un seul diviseur (pour semence de blé) 6 résultats; ou à deux diviseurs (pour toutes céréales) 8 résultats.

Rendement heure 1 Diviseur 2 Diviseurs
3 à 4 Hl..... 2.020 fr. 2.175 fr.
5 Hl..... 2.245 » 2.400 »
6 Hl..... 2.470 » 2.625 »

Réduction de 50 francs pour ces trieurs en une seule partie.

II. TRIEURS D'IMPORTANCE MOYENNE

Tambours alvéolés cylindriques, sans reprise, en deux parties. Se font à un et deux diviseurs, comme ci-dessus :

Rendement heure 1 Diviseur 2 Diviseurs
3 Hl. 1/2..... 1.700 fr. 1.850 fr.
4 Hl..... 2.100 » 2.250 »
6 à 7 Hl..... 3.400 » 3.600 »

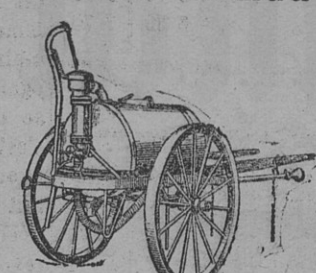
III. TRIEURS POUR PETITE CULTURE

Tambours alvéolés cylindriques, sans reprise, en une seule partie :

Rendement heure 1 Diviseur 2 Diviseurs
1 Hl. 1/2..... 1.000 fr. 1.150 fr.
2 Hl..... 1.300 » 1.450 »
3 Hl..... 1.550 » 1.700 »
4 à 4 1/2 Hl... 1.900 » 2.150 »

Tous autres modèles et catalogues sur demande. Ces prix s'entendent départ et remise à nos adhérents.

Tonnes à Eau



ou à purin; voie normale; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

N°	Contenance en litres	Point	Galvanisé
1	500	1.375 fr.	1.515 fr.
2	600	1.425 —	1.590 —
3	800	1.625 —	1.815 —
4	1.000	1.700 —	1.925 —

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture.

Autre modèle sur demande

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine; 680 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 435 fr. en supplément.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, serrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0m65	275 fr.
12 à 16 —	0m70	300 »
20 à 25 —	0m82	345 »
25 à 30 —	0m86	370 »
30 à 35 —	0m90	395 »
35 à 40 —	1m	425 »
40 à 45 —	1m10	450 »

Ces prix s'entendent franco toutes gares.

Remise à nos Adhérents. Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande.

Nouvelle Veleuse

Cette machine se compose d'un moulinet commandé par une manivelle avec vis sans fin. Sur ce moulinet s'enroule la corde qui aide au vêlage. Assise matelassée en arrière.

Modèle ordinaire, complet... 275 fr.
Modèle extensible..... 325 —
Prix départ et remise aux adhérents.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc...). Instruments ayant obtenu de nombreuses récompenses. Indispensables pour petite et grande culture, jardins, maraichers, pépiniéristes et vignerons.

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.



PRIX DES APPAREILS COMPLETS

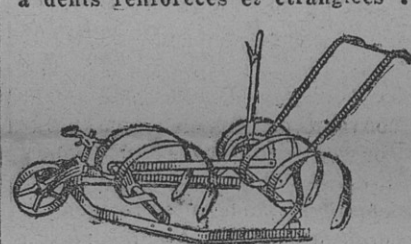
Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture..... 311 »
Pour vigneron : pépiniéristes..... 348 »
Pour maraichers ou amateurs..... 475 »
Pour grande culture maraichère..... 684 »
Prix départ lieu de fabrication. Nous consulter pour conditions et autres combinaisons de ces appareils. Modèle visible au Syndicat.

Hache-Paille

Montés avec bouches mobiles. Vis sans fin double, permettant de couper à deux longueurs. Prix départ. Grand volant 1m20 155 kil. 530 fr.
Moyen — 1m 125 — 450 fr.
Petit — 0m85 100 — 380 fr.
Prix départ usine. — Remise à nos adhérents.

Herses Canadiennes

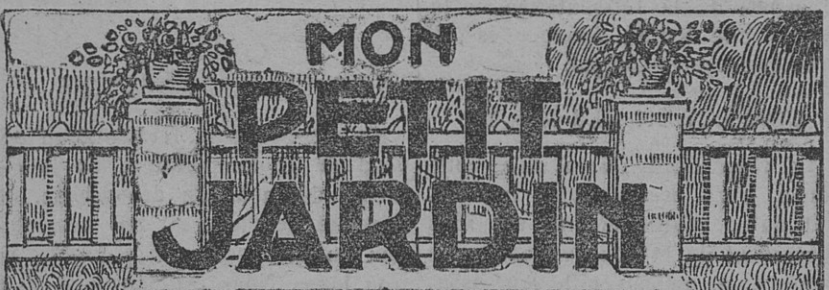
à patins, simples, robustes, à dents renforcées et élargies :



Nombre de dents	Largeur de travail	Prix
5	0.60	197 fr.
7	0.70	267 »
9	0.90	307 »
10	1.00	326 »

Supplément pour 1 roue : 12 fr.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE VOS MACHINES AGRICOLES — NOUS CONSULTER —



L'Age des Graines potagères pour le semis

Pour qu'une graine bien constituée germe parfaitement, il faut que, dans ses tissus, se soient formés les ferments (diastases), qui solubiliseront les réserves alimentaires destinées au développement de l'embryon, après le semis.

Cette maturité interne ou physiologique ne coïncide pas toujours avec la maturité externe ou apparente (physique, morphologique), caractérisée par l'état de siccité plus ou moins avancé de la graine, telle qu'on la récolte d'habitude pour la conserver. Elle peut être réalisée bien après ou même avant. Ainsi, nous avons semé des haricots frais, à peine écossés, comme on les mange dans cet état, qui ont germé bien plus vite que ceux qui avaient été récoltés depuis plusieurs mois.

Telles plantes donnent une mauvaise floraison ou un mauvais rendement, non pas toujours parce que les graines ont été mal semées ou le semis mal soigné, mais parce que les semences n'avaient pas encore atteint le degré de maturité physiologique voulu; les plantules sortent alors languissantes, comme dégénérées.

Le semis devrait donc correspondre à la période où la graine a atteint, au maximum, son pouvoir de germination. Hélas ! cette phase

varie non seulement avec presque chaque espèce, mais avec les conditions dans lesquelles se sont produites la maturation sur pied et la récolte (teneur en eau à ce moment, état après le séchage et le nettoyage, etc.). En outre, la faculté de garder plus ou moins longtemps, après la maturation interne, l'aptitude à la germination, dépend de la conservation en magasin. Par exemple, si l'air ambiant est trop humide ou si la température est trop élevée, les diastases et les matières de réserve peuvent s'altérer plus ou moins rapidement.

Ainsi donc, conditions de maturité, de récolte, de conservation et âge sans importance capitale, que l'on ne connaît bien, d'ailleurs, que si l'on produit soi-même ses semences. A ce sujet, il est utile de marquer sur les sacs ou autres dispositifs, dans lesquels on tient les graines, la date de la récolte, ainsi que telles autres remarques intéressantes. Il est prudent également de demander au vendeur l'âge des graines. Dans le doute, on fera un essai germinatif préalable, et on majorera si besoin est, la quantité de graines à semer.

Bien que certaines semences aient la faculté de conserver longtemps le pouvoir de germer (rappelons les haricots de l'herbier de Fournefort,

qui germèrent après plus de cent ans, et il serait facile de citer de très nombreux exemples de cette vie latente se prolongeant exclusivement), il semble que l'on ait intérêt en général — car il y a de nombreuses exceptions — à semer les graines de la récolte précédente, sans compter que leur conservation peut se faire dans de mauvaises conditions.

On ne demande pas seulement, en effet, aux graines de germer, mais pour un lot donné, de le faire dans la plus forte proportion compatible avec l'aptitude de l'espèce, rapidement et avec ensemble, pour fournir des plantes vigoureuses, croissant uniformément et, finalement, une récolte maximum de beaux fruits; ce sont souvent les graines d'un an qui donneront ce résultat. On prétend encore que celles qui sont à peine mûres produisent les plantes les plus précoces.

Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, les graines tombées naturellement sur le sol, germer, pour la plupart, dans l'année qui suit? Les graines jeunes, ordinairement, la plus grande puissance de germination. La jeunesse n'est pas un facteur d'énergie créatrice, pas plus chez les végétaux que chez les animaux. Parfois, les semis de vieilles graines semblent donner un meilleur résultat à la levée; probablement, les chétives meurent, et il ne reste que les bonnes, qui fournissent de plus belles plantes.

En réalité, dans la pratique, où nous demandons aux végétaux, le plus souvent, mieux que ce qu'ils donnaient à l'état primitif, avant d'avoir été perfectionnés, à notre gré, par la culture, on a fait des constatations intéressantes, qui sont un enseignement à retenir.

Les graines jeunes conviennent surtout pour les plantes auxquelles on demande un grand développe-

ment foliacé. Mais on reproche aussi à celles d'un an de fournir, à l'occasion, des plantes sujettes à monter trop tôt. C'est le cas pour l'endive, la scarole, la chicorée frisée, la mâche, celle-ci ne germant parfois même pas et réclamant des semences de deux ou trois ans; les choux pommés de printemps York, cœur de bœuf et autres choux cabus, pour lesquels il faut des graines de trois, quatre ans.

D'autres fois, le végétal « s'emballe » en matière verte (feuilles, tiges), au détriment de la partie recherchée, fleurs, fruits, racines, etc.; choux-fleurs, melons, courges, concombres, tomates, navets, chicorée à racine, céleri, etc. Certains préfèrent les graines de melon de deux ans; d'autres prétendent que celles de cinq à sept ans sont les meilleures pour la fructification; un habile jardinier affirme même ne semer que les graines de huit, neuf et même dix ans et obtenir une réussite parfaite de fructification et comme développement des melons.

La carotte de première année ne donne pas toujours une racine semblable à celle du pied-mère. Celle de deux ans fournit moins de feuilles et une racine plus colorée. Le radis d'un an produirait une racine fusiforme, et l'on conseille la semence de trois à quatre ans.

Les graines d'ombellifères, panais, etc., contenant des matières grasses, doivent être semées peu après la récolte. Nous venons de voir la restriction pour la carotte, et il y sans doute d'autres exemples. Les crucifères, choux, radis, navets, etc., paraissent garder relativement bien plus longtemps que les précédentes leur faculté germinative.

Mais même pour les graines qui sont dans ce cas, il vaut mieux les employer à un âge moyen, car nous l'avons dit, leur germination serait irrégulière et donnerait des plantes peu vigoureuses. Donc, d'une façon générale, il faut se servir des jeunes

graines, de la dernière récolte — sauf pour les exceptions citées plus haut — pour celles dont la durée de la faculté germinative ne dépasse pas deux ans, et choisir un âge pour celles dont la durée est de trois ans et plus.

A. ROLET.

Le Mémorial de la Visite Présidentielle à Nantes et à Saint-Nazaire est en vente

Si vous n'avez pas vu encore cet ouvrage, vous ne pouvez pas savoir quel intérêt il y a, pour vous, à le posséder.

Chez les principaux libraires, et dans les principaux bureaux de tabacs de Nantes et de Saint-Nazaire, consultez-le, examinez-le; voyez les cent documents photographiques, les dessins, les portraits charges, les hors-texte; lisez la préface remarquable de R. Rondeau, les discours prononcés au cours de la Visite Présidentielle et la relation fidèlement objective des trois journées d'avril. Ensuite, sans aucun doute, vous achèterez ce Mémorial, car vous voudrez avoir chez vous le souvenir tangible de ces heures mémorables, pour, plus tard, vous les rappeler.

Et puis, dans ces cent photographies, il y a peut-être la vôtre, et alors vous seriez impardonnable de ne pas l'avoir chez vous.

Sacs à Grains

En jute 1 ^{er} choix :		
135x70 cm., poids 800 gram.	7	85
122x60 — — — — — 620 —	6	30
120x60 — — — — — 610 —	6	20
135x68 — — — — — 1.100 —	9	69

Prix nets et franco P. V. gares Loire-Inférieure par 25 sacs.

Pour le Morbihan et la Vendée, majoration de 0 fr. 05 par sac.

Qu'est-ce que les Engrais ?

Voilà une question qui, de prime abord, peut paraître inutile, et bien des gens à première vue, pensent que le mot engrais évoque dans l'esprit du cultivateur quelque chose de connu et de précis.

Il n'en est malheureusement pas tout à fait ainsi, et s'il est vrai que l'élite des agriculteurs sait nettement à quoi s'en tenir en ce qui concerne les engrais, il est, par contre, une grande majorité qui s'en fait une idée inexacte...

Combien de fois, par exemple, n'a-t-on pas entendu dire que les engrais brûlent le sol, ou que le nitrate de soude épuise la terre? Cette affirmation démontre suffisamment l'ignorance du cultivateur vis-à-vis des engrais.

En réalité, les engrais sont les aliments des plantes, et pas autre chose; encore faut-il savoir comment les plantes les utilisent, et quels sont les besoins de la végétation.

On ne redira jamais assez que les plantes, comme les animaux, ont besoin d'une ration équilibrée, et pas plus qu'on ne peut engraisser un pore, seulement avec de la fécule, pas plus on ne peut prétendre faire pousser une bonne récolte de blé avec uniquement l'azote du Nitrate de Soude.

Il faut pour engraisser un animal, comme pour produire une récolte végétale, des aliments variés, qui se complètent, mais qui ne se remplacent pas; en particulier, pour faire pousser une plante, il faut de l'azote, de l'acide phosphorique, de la potasse et de la chaux.

Aussi quand un cultivateur dit que le Nitrate de Soude épuise la terre, c'est qu'il ignore les principes élémentaires d'une bonne fumure; c'est qu'il s'est borné à donner à son blé du Nitrate, sans autre chose, ce qui a obligé la plante à puiser dans les réserves du sol l'acide phosphorique,

la potasse et la chaux qui lui sont indispensables pour compléter

MARCHES DE LA VILLETTE

Du lundi 20 Octobre 1930

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,684	2,559	11 60	10 70	9 10	12 50	6 98	5 88	4 55	7 75
Vaches.....	1,344	1,151	11 60	10 50	8 90	12 60	6 98	5 76	4 45	8 06
Taureaux.....	290	280	10 80	10 10	9 60	11 70	6 50	5 54	4 80	7 25
Veaux.....	1,492	1,418	14 50	12 90	10 90	15 50	8 70	7 35	5 99	9 61
Moutons.....	13,896	13,196	19 14	14 80	13 20	19 90	9 50	6 94	5 70	9 95
Porcs.....	2,984	2,984	10 70	10 28	7 58	11 11	7 50	7 20	5 30	7 70

Du Jeudi 23 Octobre 1930

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1,251	1,245	11 80	10 90	9 30	12 70	7 08	5 99	5 11	7 62
Vaches.....	608	602	11 80	10 70	9 10	12 80	7 08	5 88	5 11	7 68
Taureaux.....	172	172	11 11	10 30	9 10	12 80	7 08	5 88	5 11	7 68
Veaux.....	1,461	1,450	14 80	13 20	11 20	15 80	8 88	7 92	6 15	9 44
Moutons.....	7,001	6,900	19 14	14 80	13 20	19 90	9 50	7 40	6 60	9 95
Porcs.....	2,197	2,197	10 70	10 28	7 50	11 11	7 50	7 20	5 30	7 70

LES GARANTIES dans le Commerce des Pores

Il n'est pas rare que des contestations provoquées par des cas, d'ailleurs très différents, s'élèvent entre vendeurs et acheteurs, dans le commerce des pores, soit au sujet d'un défaut ou d'un accident survenu après la vente, soit à propos du mode de livraison.

Ces contestations aboutissent, parfois, à de regrettables procès qui pourraient être évités si vendeurs et acheteurs connaissaient bien la loi qui régit la matière et, par conséquent, leurs droits et leurs devoirs respectifs.

Les deux parties se rejettent les responsabilités lorsque la marchandise subit des dommages constatés au moment de la livraison, et qui n'existaient pas au moment de la vente.

Le plus sûr moyen d'éviter ces conflits est, non seulement, de bien connaître la loi, mais surtout d'échanger des contrats écrits stipulant les conditions de vente et le mode de livraison.

Généralement, les cultivateurs, comme les charcutiers et les bouchers, traitent leurs affaires verbalement, se faisant un point d'honneur ou un amour-propre mal placé, de conclure leurs marchés sur parole sans envisager la possibilité d'une clause résolutoire engageant l'une ou l'autre partie.

A tous ceux qui procèdent de cette façon, il convient de rappeler qu'à défaut de conventions contrairement spécifiées, on ne peut invoquer en justice que les articles du Code ou des témoignages de gens honorables qui ne sont ni parents, ni au service des parties.

Les contestations les plus fréquentes surviennent lorsque le porc ayant été acheté ferme, périt chez le vendeur. Dans ce cas, c'est l'acheteur qui supporte la perte, et il doit payer le porc comme s'il en avait pris livraison et l'avait utilisé, ceci, en vertu de l'article 1583 du Code civil, qui dit, expressément :

« La vente est parfaite entre les parties et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé. »

La plupart du temps, l'acheteur refuse de payer une marchandise qui ne lui a pas été livrée. Procès, poursuites pour le vendeur devant les tribunaux compétents, qui condamnent toujours l'acheteur à payer le prix convenu, à moins qu'il ne prouve que la mort de l'animal est survenue par la faute ou la négligence du vendeur.

Lorsque le porc, expédié par le vendeur, meurt en cours de route, on est atteint par un accident, en chemin de fer ou autrement, il faut pour fixer la responsabilité et savoir laquelle des deux parties doit supporter la perte, s'en rapporter aux conditions de vente.

S'il y a un contrat écrit, spécifiant les conventions arrêtées entre les parties, il n'y a pas de contestation possible : il suffit de tenir compte des clauses spécifiées clairement sur le contrat de vente.

S'il n'y a pas de contrat écrit, mais une simple entente verbale, évidemment, on objectera loyalement que la parole donnée vaut un écrit. Mais malgré cela, on trouve encore, d'un côté ou de l'autre, matière à chicane.

assez fréquent lorsque l'expéditeur n'a pas pris la précaution d'assurer aux pores une literie assez épaisse pour les empêcher de glisser.

La loi dit que le vendeur doit surveiller la marchandise dont il a la charge.

On ne saurait trop s'élever contre la dommageable pratique qui consiste à suralimenter les pores, à les gaver avant de les peser lors de la mise en vente.

Cette surcharge alimentaire, au risque de faire périr l'animal de congestion ou d'indigestion, pour boucher, au pesage, de 6 à 8 kilos de plus, est, de toute évidence, une pratique frauduleuse.

On l'a constaté surtout chez les pores achetés à livrer et qui sont pesés à l'arrivée. Le porc est givé, avant le départ, avec une nourriture très lourde, qui n'est digérée que lentement et reste dans l'estomac durant quelques heures. Si le porc périt avant d'avoir été pesé, il faut faire constater par le vétérinaire, la cause de la mort, afin de prouver qu'à ce moment l'excédent de poids est représenté par une surcharge alimentaire lorsque, à l'abattoir, on trouve l'estomac rempli d'aliments récemment ingérés et non fermentés.

Il n'existe pas de texte législatif ni de texte spécial en matière de jurisprudence commerciale, à invoquer pour poursuivre le vendeur en délit de fraude.

En l'espèce, les usages dument établis ont force de loi ; l'acheteur est en droit de réclamer au vendeur une diminution de prix correspondant au poids obtenu frauduleusement.

Le gavage ayant lieu avant le pesage, même sur le marché, il faut mettre un terme à cette pratique si contraire à la loyauté commerciale.

Les maires devraient interdire la distribution de nourriture aux pores mis en vente sur les foires et marchés.

(Le Fermier). Henri BLIN.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

PROLONGATION DES RELATIONS RAPIDES QUIMPER-PARIS

Le train rapide d'été 114 partant de Quimper à 14 h. 00 et correspondant à Nantes au train rapide 116-10 sur Paris-Quai d'Orsay (arr. 0 h. 12), qui devait cesser de circuler le 5 Octobre, sera maintenu en circulation jusqu'au 3 Novembre inclus au départ de Quimper.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT ET DU SOUTHERN RAILWAY

PARIS-SAINT-LAZARE A LONDRES

Commandez vos Engrais en temps utile

On a observé cette année un certain ralentissement dans les commandes d'engrais chimiques. Cette situation a été due évidemment en partie à la dernière récolte. Du fait que la moisson a été lente à effectuer par suite de la verse est résulté un retard général qui s'est naturellement fait sentir dans tous les domaines.

Certains agriculteurs ont même déclaré que, cette année, ils n'emploieraient pas d'engrais ou qu'ils n'en appliqueraient que très peu. Ils prétendent que la terre n'en a pas besoin et basent leurs calculs sur le fait que la récolte ayant été faible, le sol n'a pas pu être appauvri.

En théorie, en effet, si l'on se basait uniquement sur la quantité d'éléments fertilisants exportés par la récolte, le raisonnement serait exact, bien qu'il ne faille pas faire état seulement du rendement en grain, mais aussi en paille, particulièrement abondante cette année.

Malheureusement en pratique, il n'en est pas ainsi, et nous croyons, au contraire, que cette année plus, que l'année dernière, la terre est appauvrie, bien que la récolte soit moins belle.

La récolte de l'an dernier a eu pour végétation un temps beau et sec, peu favorable à la dilution des engrais et à la poussée des mauvaises herbes. Au contraire, cette année, les températures ont peu varié, il n'a pas fait froid en hiver, il n'a pas fait chaud en été, sauf pendant quelques jours, mais sans cesse il a plu. Les grosses quantités d'eau tombées ont lavé le sol, diluant les engrais, les rendant assimilables, mais aussi les entraînant avec elles dans les couches profondes du sol. D'autre part, le temps a favorisé la végétation des mauvaises herbes qui ont envahi tous les sols et ont certainement absorbé une forte proportion d'éléments fertilisants.

Comme on le voit, malgré la récolte moins belle que l'an dernier, il y a tout lieu de penser que les sols sont moins bien approvisionnés. Tout agriculteur avisé devrait s'en rendre compte et au lieu de ne pas faire appel aux engrais chimiques, les employer dans la même mesure, sinon plus, que l'an dernier.

Remarquons d'ailleurs que les commandes, calmes jusqu'à maintenant, se réveillent et affluent en ce moment où l'on prépare les terres à blé. Mais elles seront encore beaucoup plus nombreuses et pressantes au printemps prochain, lorsque l'agriculteur s'apercevra que ses céréales ne prospèrent pas, parce que le sol est appauvri.

Et c'est à ce propos que nous voudrions appeler l'attention des cultivateurs sur les avantages qu'il y a à songer longtemps à l'avance à toutes ces choses, pour prévoir et être prêt au moment opportun.

L'agriculteur, qui est en général un grand prévoyant, manque totalement de cette qualité lorsqu'il s'agit d'engrais. Il attend toujours le dernier moment pour commander ses fertilisants dans l'espoir, presque toujours déçu, qu'il pourra s'en passer. Les négociants ou le syndicat, ne recevant pas d'ordres, attendent que s'adresser aux producteurs et faire venir les engrais, ne voulant pas avec raison s'exposer à faire voyager des produits qu'ils ne sont pas assurés de placer.

Pendant ce temps, dans les champs, les plantes continuent à manquer de ce qui leur est nécessaire, elles souffrent, elles pâtissent. Quand, enfin, l'agriculteur a son engrais, il est souvent trop tard pour qu'il puisse donner tous ses résultats. D'où une perte d'argent sensible. Et nous ne parlons pas du prix de l'engrais qui peut, par suite de spéculations dues à la recrudescence de la demande, s'élever. L'agriculteur paye cher un engrais qui lui parvient trop tard. Il aurait pu, s'il avait été un peu plus prévoyant, se le procurer quelque temps avant, à un prix moins élevé et épandre au moment opportun pour en retirer le maximum de bénéfices.

Tous les ans le même phénomène se reproduit. On pourrait penser, qu'instruits par l'expérience, les agriculteurs ne retomberaient pas dans les mêmes erreurs. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et l'imprudence est de règle dès qu'il s'agit d'achats d'engrais.

Nous voulons pourtant espérer qu'à la longue, la situation s'améliorera. Cette année, par suite de pluies, les terres sont épuisées. Les engrais chimiques plus encore que de

coutume, seront nécessaires. Prévenus, les agriculteurs doivent y songer et dès maintenant se préoccuper de commander leurs engrais d'hiver et de printemps.

Que ceux qui ne disposent pas de fonds suffisants en ce moment s'adressent au Crédit Agricole pour en obtenir. C'est bien placer son argent que d'acheter des engrais, à condition toutefois que l'engrais soit appliqué au bon moment, à l'époque opportune et que, par conséquent, il soit commandé de bonne heure pour être livré à temps.

L'engrais n'est pas un remède que l'on applique sur une culture souffreteuse, c'est un aliment indispensable à la plante, même vigoureuse, elle doit le trouver dans le sol au moment de la croissance. Il faut donc mettre les engrais de bonne heure et, au plus tard, dès que l'aspect de la culture laisse apparaître la sous-alimentation et pour l'avoir sous la main, à ce moment, il est indispensable de s'être pourvu d'avance.

LE LIN

On nous prie d'insérer :

LE LIN BRUT COUTE MOINS CHER ET VAUT MIEUX QUE L'OSIER & LE SEIGLE POUR LE PALISSAGE OU L'ÉCHALASSAGE DES VIGNES

M. L. Guille vient de signaler que dans le département de l'Aube, de plus en plus pour l'écobuage ou le palissage des vignes, on a tendance à remplacer la paille de seigle et l'osier par des lins en paille ou lins bruts. Les liens de seigle laissent souvent à désirer. Ils se cassent parfois à la suite d'orages, ce qui nécessite un double travail au moment où la main-d'œuvre est rare et chère. De plus, étant volumineux, ils constituent des abris pour les chenilles de Cochylis et de Pyrales. Enfin, le prix de revient est assez élevé et M. Guille estime que la paille nécessaire pour palisser 5 ares 27 revient à 2 francs et l'osier à 3 francs. Or, l'emploi des lins en paille est infiniment plus économique puisque la même surface peut être palissée en tenant compte des cours actuels des lins en paille pour 0 fr. 50 à 0 fr. 60. Sur les cours pratiqués depuis deux ans, cette dépense n'aurait jamais dépassé un franc. Ce prix est également très inférieur à celui du raphia.

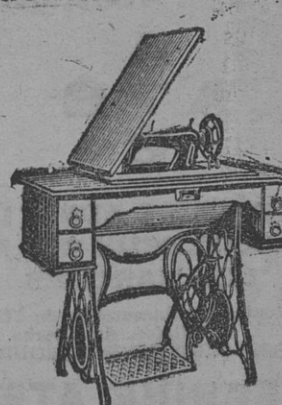
M. Lucien Guille voit encore d'autres avantages. Le lin en paille à cause de sa texture textile étant très résistant, trois brins suffisent pour former un lien qui ne se casse jamais, ce qui constitue déjà un énorme progrès sur les liens en seigle. La manipulation du lin est facile et comme il en faut très peu, les ouvriers chargés du travail ne sont pas obligés de venir constamment se réapprovisionner et ainsi le travail est fait beaucoup plus vite.

Pour préparer les liens destinés à cet usage, on sectionne la base des tiges de lins en paille pour enlever les parties dures ; on supprime également l'extrémité des tiges à l'endroit où commence la ramification. Il reste alors des brins de 30 à 40 centimètres qui, après trempage, sont utilisés de la même façon que la paille ou le jonc. Cet emploi du lin tend à se répandre dans de nombreuses communes de l'Aube.

Pour se procurer directement des lins en paille, les cultivateurs pourraient s'adresser aux producteurs de Bretagne qui n'ont vendu actuellement qu'une très faible partie de leur récolte. En s'y prenant d'avance il serait possible de faire venir les lins en petite vitesse et avec un graving assez important, le prix de revient serait extrêmement minime. Le Comité de Défense Paysanne, 13, rue de la Monnaie, à Rennes, mettrait très volontiers en relations les vignerons qui s'adresseront à lui avec des syndicats de producteurs de lin.

POUR SORTIR DE CETTE CRISE, TOUJOURS PLUS MENAÇANTE, UNISSONS-NOUS ! DECIDEZ LES HÉSITANTS A NOUS SUIVRE.

Machines à Coudre



Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques, garanties de 5 à 25 ans, suivant modèles.

Meuble luxe depuis 850 fr. Remise à nos adhérents.

La Vie Syndicale

Union Viticole de Vallet

La Stance annuelle de l'Union Viticole aura lieu à Vallet, le Dimanche 26 Octobre, Salle du Rouaud, à 9 h. 1/2.

Ordre du jour :

Compte rendu financier et moral, Énumération des travaux de l'année, La Distillerie Coopérative. Causerie par MM. Leroy, directeur au Ministère de l'Agriculture du service des Appellations d'origine, et de Borsat, avocat à la Cour d'Appel de Paris et directeur de la Revue des Appellations d'Origine et des fraudes. Ces personnes traiteront de la question des Appellations par rapport à nos vins et à notre région.

Pontchâteau

Dimanche dernier 19 octobre eut lieu, salle de l'Hôtel de la Croix Verte, une importante réunion du SYNDICAT AGRICOLE CANTONAL DE PONTCHATEAU, sous la présidence de M. Emmanuel Criand.

Dès l'ouverture de la séance, on procéda à l'élection des nouveaux membres du Bureau :

Président : M. Criand Emmanuel

Vice-Présidents : MM. Vignard Jean, Ramet Constant et Malnoe René.

Secrétaire : M. Porcher Jean (de Dreffé).

Trésorier : M. Chevallier Henri.

Agent : M. Vaillant Francis.

Conseillers : MM. Guibot Gabriel, Noblet Pierre, Mahé Théophile, Desmaisons Antoine, Charbonnier Henri, Bannal Julien et Charrier Georges.

Ces membres furent élus à l'unanimité. M. Faivre félicita les cultivateurs de cet heureux choix et parla de différentes questions d'actualité concernant notre agriculture. M. de Dreuz, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais, intéressa l'auditoire par une causerie très documentée et des conseils très utiles sur la fumure de nos terres. Quelques films instructifs agricoles clôturèrent la séance.

Sucé

En vue de la constitution d'une SECTION AGRICOLE de notre Syndicat, un Bureau provisoire a été désigné, lundi dernier, à Sucé, En voici les noms :

Président : M. Pierre Plumet.

Vice-Présidents : MM. Pierre Foucaud et Francis Savary.

Conseillers : MM. Pierre Lriand, Louis Bonraisin, Joseph Briand, Pierre Rocher et François Clouet.

Ces nominations seront rendues définitives lors d'une prochaine réunion.

St-Mars-du-Désert

Mercredi dernier 22 Octobre, à 7 h. 30 du soir, Salle de l'Ecole Chrétienne, eut lieu une belle réunion, sous la présidence de M. Bureau, maire de Saint-Mars-du-Désert, Malgré le mauvais temps, une centaine de cultivateurs y assistaient et furent très intéressés par les conférences : MM. Faivre, de Dreuz et Cormier. Une séance cinématographique instructive clôtura la réunion.

Pommes de Terre de Semences

PRIX POUR EXPÉDITIONS

A FAIRE AVANT LES GELÉES

Early-Rose — Eerstelingen — Belle de Juillet — Jaune de Hollande..... 90 fr.

Flucke Géante de St-Malo — Early blanche — Saucisse de Bretagne..... 86 »

Ronde jaune — Andréa — Géante sans pareille — Populaire — Industrie — Charbon..... 70 »

Institut de Beauvais..... 66 »

Fin de siècle — Abondance de Montvilliers — Étoile du Nord — Magnum-Bonum..... 80 »

Géante blanche — Professeur Maercker..... 58 »

Géante bleue..... 56 »

Toutes autres variétés sur demande. Ces prix s'entendent les 100 kilos logés, sur wagon départ Bretagne. Prix spéciaux par wagons complets. Nous consulter.

SULFATE DE CUIVRE

Pour livraison décembre avec paiement 1^{er} janvier : en Belge ou en Français à 230 fr. par 5.000 kilos minimum, et 3 francs de plus par 100 kilos au départ de Nantes. Les Anglais cotant : sur octobre 250 fr., sur novembre 232 fr. et sur décembre 254 fr. par 4.000 kilos, majoration de 4 francs par 100 kilos pour les livraisons par 100 kilos.

Quantité limitée et jusqu'à épuisement de notre stock.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

OFFRES

92. — A vendre, 1/2 muids, barriques, 1/2 barriques, tous genres. S'adresser à M. Charon-Janin, 36, quai Malakoff, Nantes.

140. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépinieriste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

147. — A vendre, plants de vignes greffés, sélectionnés, des meilleures variétés du pays. S'adresser à M. Armand Emériaud, viticulteur, au Pallet.

153. — A vendre, plants de vignes racinés, belles pousses, Seibel, Baco, Coudère, Noah, Othello, etc... S'adresser à M. Aug. Meneux, Le Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, dont on peut visiter les pépinières.

155. — A vendre à des prix intéressants : 1^{er} Plants de vignes greffés et soudés et hybrides racinés des meilleures variétés du pays (blancs et rouges) ; 2^e Arbres fruitiers et forestiers, au cours, suivant force ; 3^e Rosiers hautes et basses tiges des meilleures variétés ; 4^e Griffes d'asperges d'Argenteuil de 1 et 2 ans. S'adresser à M. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

158. — A vendre, plants de vignes greffés toutes variétés de l'Ouest et producteurs directs anciens et nouveaux, racinés et greffés. — Pommeiers à cidre et à couteau et tous arbres fruitiers. Catalogue franco sur demande. S'adresser à M. J. Foulon, viticulteur-pépinieriste, à Saint-Christophe-la-Croquerie (Maine-et-Loire).

159. — A vendre tout ou séparément, un fort moteur, un presseur à presse continue, un égrappeur.

160. — A vendre d'occasion une cuisinière fonte de 0 m. 75 à 0 m. 80 de longueur.

161. — A vendre pour la reproduction, trois belles jeunes truies Yorkshire, race pure et la plus prolifique.

162. — A vendre, chienne 7 mois, non dressée, croisée Laverack et Pointer, Prix 155 fr.

163. — A vendre une jument 6 ans, taille 1 m. 60, gris pommelé, très douce, habituée à tous travaux agricoles, trotte bien.

164. — A vendre, très beau verrat Middle White, 6 mois, pèse 100 kilos, excellente origine.

165. — A louer présentement, une belle tenue maraîchère, installation moderne, service d'eau, 500 chassés, contenance 1 hectare environ. Belles dépendances. Prix à débattre.

166. — A vendre, une charrette à bœufs en très bon état.

DEMANDES

121. — On demande de suite ménage jardinier, 3 branches, femme basse-cour.

122. — Jeune homme 16 ans, très bonne famille, désire trouver place, ville ou campagne.

123. — On demande jeune ménage cultivateur, toute main, de préférence sans meubles.

124. — Ménage trois enfants, 11, 9 et 4 ans, demande place de cultivateur-vigneron, femme basse-cour.

125. — On demande à acheter coq et poulettes, faverolles fauves.

126. — Ménage sans enfant demande place, un peu de jardinage et service intérieur. Le mari sait conduire auto.

Etude de M^e COURTOIS, notaire à Nantes, rue de Chapeau-Rouge, n° 9

A VENDRE A L'AMIABLE

à NANTES-DOULON

I

Plusieurs tenues maraîchères, avec ou sans maison d'habitation et d'exploitation. Contenance au gré de l'acquéreur.

II

Diverses parcelles de terrain séparées, en bordure de route, pouvant convenir à la construction.

III

Vignes, taillis et prairies.

IV

Parcelles de pré dans la Prairie de Mauves.

Pour tous renseignements, s'adresser à MM. JOLY, experts, rue Jules-Verne, 21, à NANTES-CHARENTAIS.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAN

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 105 »

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 27 Octobre. — Moisdon-la-Rivière, Nozay, Pontchâteau.
Mardi 28. — Saint-Simon, La Chapelle-Blain, Rouans, Vallet, Montoir-Bretonne, Paulx.
Mercredi 29. — Fresnay, Guérande, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Père-en-Retz, Châteaubriant, Savenay.
Jeudi 30. — Ancenis, La Chapelle-Hulin.
Vendredi 31. — Paulx, St-Nazaire.
Samedi 1^{er} Novembre. — Abbaretz, Saint-Etienne-de-Montluc.

Termes, Domaines, Châteaux en Vendée et limitrophes

Répertoire 1. — Chute d'eau avec moulin et meules, banc de scié, bâtiments importants, 10 ha. terres et prairies. Seul tenant. Arbres, Chasse, pêche, à débattre 52.000 fr.
Répertoire 18. — Une centaine d'hectares en 2 métairies, 40 ha. prairies, terres, le reste chaumes et bois, à débattre 230.000 fr.
Répertoire 19. — Petit château de style, 2 métairies indépendantes, avec aucune logement, étalles, granges, ensemble 80 ha., à débattre 350.000 fr.
Répertoire 22. — 62 ha., belle maison bourgeoise, agréments, vastes bâtiments d'exploitation. Cheptel mort, pays chasse et pêche, à débattre 400.000 fr.
Répertoire 26. — Petite propriété rapport, 16 ha. 15 à 20 barriques vin; logement 2 pièces, grenier, chambre à blé, étalle, grange, 65.000 fr.
Répertoire 29. — Belle propriété de rapport, 100 ha., dont 60 en bois, le reste terres, vignes, prairies, 125 à 150 barriques vin. Cuvier et chai modernes. Vastes logements, dépendances, parfait état. Eau par source, étangs réunies, cheptel mort, à débattre 350.000 fr.
Répertoire 31. — 24 ha. terres, vigne, bois, prairies, habitation 3 pièces, grange, étalle pour 10 têtes, eau par source, bon rapport à débattre 125.000 fr.
Répertoire 32. — 22 ha. prairies, bois, terres, jolie maison 4 pièces, logement domestique, 2 granges, vaste écurie, tout très bon état. Cheptel mort; à débattre 55.000 fr.
Répertoire 33. — 18 ha. Maison 2 pièces, 3 granges, écurie, puits, fontaine, noyers, pommiers, bon rapport; libre 1921; à débattre 60.000 fr.
Répertoire 34. — Propriété grand rapport, 86 ha. de vignes, 2 autres maisons, 12 pièces, maison colon, 3 pièces, vastes dépendances, arbres fruitiers, agréments, chasse, affaire à saisir; à débattre 290.000 fr.
Répertoire 35. — Affaire de rapport, 53 ha. seul tenant, bâtiments, vignes, colon, et d'exploitation bon état, eau dans écuries, 200.000 fr.
Répertoire 36. — 92 ha., dont 25 de bois, très bonnes terres, prairies; deux maisons 4 et 2 pièces; 2 granges, dont une neuve, source, eau dans les bâtiments, arbres fruitiers; à débattre : 230.000 fr.
Répertoire 37. — Libre gré acheteur, 25 ha., dont 8 de bois, reste terres, prairies, maison 6 pièces, autre maison 2 pièces, écuries, granges, toits, eau à volonté, très bon état; à débattre : 110.000 fr.
Répertoire 38. — Deux exploitations réunies, 100 ha., toutes cultures, parfait état, eau volonté, jouissance gré acquéreur; facilités paiement; à débattre 350.000 fr.
Répertoire 41. — 70 ha., seul tenant, immenses prairies, clôtures, grande maison maître, logement colon, vastes bâtiments d'exploitation...
Répertoire 42. — 70 ha. Seul tenant, avec très grandes prairies, 15 ha. bois de pins, habitation très confortable, logement colon, et vastes bâtiments d'exploitation; à débattre 350.000 fr.
Répertoire 43. — Jolie propriété rapport et agrément, 60 ha., nombreux bâtiments d'exploitation. Cheptel mort très important, à débattre...
Répertoire 44. — Belle propriété rapport, 41 ha., vastes bâtiments, bien située; à débattre 140.000 fr.
Répertoire 45. — 172 hectares et superbe château, 4 métairies, vastes dépendances, pays chasse, pêche. Libre au gré. Prix à débattre.

A AFFERMER

Répertoire 201. — 10 ha. terres, prairies, seul tenant. Moulin et scierie, bâtiments assez importants, libre de suite, prix à débattre.
Répertoire 203. — 21 ha. terres et prairies, logement colon 3 pièces, parcelles, étalle, grange, 2^e grange neuve, rhipel mort, libre de suite; à débattre 4.500 fr.
Répertoire 204. — 38 ha., deux logements colon, 3 pièces chacun, étalle pour 16 bêtes, 3 porcherie, bergerie, cheptel mort. Prix : 7.500 fr.
Répertoire 207. — 40 ha. en terres, prés, vigne pour la provision, bâtiments colon et d'exploitation, eau dans écuries. Prix à débattre.
Répertoire 209. — 52 ha. terres et prés, bâtiments d'exploitation importants, libre de suite. Prix à débattre.
Répertoire 210. — 60 ha. terres, prairies. Grande maison d'habitation, vastes bâtiments d'exploitation, prairies entièrement clôturées. Prix à débattre.
Nota : les deux fermes ci-dessus, 209 et 210, peuvent être réunies.
Répertoire 211. — 30 ha., excellente culture, terres, prairies. Seul tenant, autour d'importants bâtiments d'exploitation, beaucoup noyers, eau dans grange, étalle pour 20 têtes, grand hangar. Prix : 10.000 fr.
Répertoire 212. — 20 ha., bons bâtiments, terres, prairies, parfait état de culture, dans un bourg. Prix : 8.000 fr.
 Pour visiter et traiter, s'adresser à : M. BOITEAU, géomètre-expert à Gurai (Charente), ou à M. FERRAND, officier de retraite à Montignac-le-Coq (Charente).

Si vous voulez EXPLOITER UNE FERME en Charente, en Dordogne ou en Lot-et-Garonne, écrivez à Airiau, Trocardière, Rezé (Loire-Inférieure).

LES BONS FUTS FONT LES BONS VINS !

Pour cela 2 produits :
"LE MORUANT" produit scientifique le plus actif (marque déposée), nettoie, dégraisse, dépique les fûts.
"LES MÈCHES NANTAISES" douces, aromatisées, conservent les vins et les vins.
 Exigez ces deux marques chez votre fournisseur habituel
Gros, spécialité œnologique - BALLAIN & GAILLARD - Nantes

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

149 et 151
 suivant qualité et poids spécifique, départ grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 23 octobre.	
Farine...	225
Blé en disponible, base 74 k ^m moralement sans...	150 à 152
Sans ail, 2 à 3 fr. de plus.	
Avoines grises ou noires.	70
Avoines bigarrées.	64
Sarrasin	72
Orge	73
Son	38
Seigle	68
Mais Plata	80
Mais Indo-Chine.	89

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :	
Paille de blé bottée.	260 à 265
Paille de blé pressée.	245 à 250
Paille d'avoine pressée.	230 à 235
Paille d'orge pressée.	225 à 230

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 17 octobre

On cote le demi-kilo :
 VEAUX : 265. — 1^{re} qual., 8,25 à 9,25; 2^e qual., 7,25 à 8,25; 3^e qual., 6,25 à 7,25.
 BOEUF : 33. — Devant : 1^{re} qual., 5,25 à 5,75; 2^e qual., 4,25 à 4,75;

SAVON DE MÉNAGE

72 pour cent garanti pur

MARQUE :

LE PETIT NAVIRE

Savonneries Bretonnes NANTES

Pour les commandes s'adresser à la Coopérative du Syndicat

BANQUE

5, Pl. du Commerce

CHANGE NANTES

BOURSE (1^{er} ÉTAGE)

ACHATS DE TOUTS TITRES, BONS DE LA DÉFENSE

TOUS PLACEMENTS

Paiement Coupons sans frais - Opérations de Bourse

Vérification Gratuite de Tirages

CIDRE

COLORÉ - BONIFIÉ

CONSERVÉ - CLARIFIÉ

MALADIES GUÉRIES

PAR LES

PRODUITS GATÉ

EXIGER LA VRAIE MARQUE

TRADE MARK et G. GAILLARD - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Laget, à Savenay; Thibault, à St-Martin-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-roux, à Plessé.

Gratis et franco.

catalogue complet des

POMMES

de TERRE

DE SEMENCE DE BRETAGNE

les meilleures et les moins chères

les plus saines et les plus productives

G. MAZÉAS

OFFICE BRETON

GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

S'adresser au SYNDICAT CENTRAL

3^e qual., 3,25 à 3,75. — Derrière : 1^{re} qual., 6,25 à 7 fr.; 2^e qual., 5,25 à 5,75; 3^e qual., 3,75 à 4,25.

MOUTONS : 193. — 1^{re} qual., 9 à 10 fr.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF. — Plus bas, 3,25; plus haut, 7 fr.; prix moyen, 5,12.

VACHES. — Prix moyen, 4 fr.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 6,25; plus haut, 9,25; prix moyen, 7,75.

MOUTONS. — Plus bas, 9 fr.; plus haut, 10 fr.; prix moyen, 9,50.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

22 Octobre

Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 14 fr. — Carottes, la b., 0,50.

Céleri rave, la botte, 2 fr. — Céleri blanc, la botte, 2,50. — Choux-pommes, les 10, 12 fr. — Choux-fleurs, les 11, 9 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 3,50. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 0,50. — Haricots verts, le kilo, 3 fr. — Laitues, le kilo, 0,50. — Maché, le k^m 1 fr. — Navets, le kilo, 0,35. — Oseille, le k^m 0,50. — Oignons, le kilo, 0,60. — Pommes, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Poireaux, le kilo, 4 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, la botte, 1,75. — Scorsonères, la botte, 1,75.

Cours des Vins

Muscadet 1930 1^{er} choix... 800 à 900

Muscadet 2^e ... 700 à 800

Gros-Plant ... 400 à 500

Noah ... 300 à 375

POMMES A CIDRE

Pommes à cidre : en hausse, 625 à 700 départ, suivant lieux de production.

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAFE

TONNELLERIE ET VITICULTURE

Emile Boullery

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133-91 - R. C. Nantes 12-379

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur... 375 »

Savon blanc extra silicaté... 325 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barre... 390 »

Les 100 k., départ Nantes

SAVONS MOUS

Diaphane supérieur... 330 335 340

Extra pur... 285 290 295

Diaphane... 215 220 230

Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres... 205 fr.

Essence poids lourd, bidons de 50 litres... 230 »

Essence Tourisme, bidons de 50 litres... 240 »

Pétrole blanc cristal en caisses... 100 »

Essence poids lourd... 113 »

Essence tourisme... 118 »

Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état.

Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

Charbons

Gaillotte « Cardiff » moyenne... 425 fr.

— petite... 445 »

Braisette... 370 »

Boulets... 320 »

Doublets... 340 »

Anthracite ordinaire : Moyenne gaillotte... 440 »

Petite gaillotte... 450 »

Braisette... 360 »

Livraison à domicile, à Nantes, par 500 kilos minimum.

Réduction de 5 fr. pour commande de 1.000 k., 10 fr. pour 2.000 k. et 15 fr. pour 5.000 k. livrés en une seule fois à la même personne.

Par wagon, au départ de Nantes, nous cotons les prix suivants :

Briquettes... 220 fr.

Moyennes gaillottes... 325 »

Petites gaillottes... 345 »

Braisettes... 270 »

Boulets... 220 »

Doublets... 240 »

Ces prix s'entendent aux 1.000 kilos en vrac. Pour livraisons en sacs sur wagon, majoration de 15 francs par tonne, sacs à retourner franco dès réception de la marchandise.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide... 3 20 3 60 4 »

Epaiss... 3 30 3 70 4 10 »

P^r cylindre vapeur 4 70 5 10 5 50 »

Pour Mouvements... 3 40 3 80 4 20 »

P^r Transmissions... 3 20 3 60 4 »

Pour écremeuses :

Demi-blanc... 4 10 4 50 4 90 »

Blanche pure... 4 60 5 » 5 40 »

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 3 90 4 30 4 70 »

Fluide, 1/2 fluide... 4 20 4 60 5 »

1/2 épaisse... 4 50 4 90 5 30 »

Epaiss... 5 20 5 60 6 »

Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. de mi-épaisse... 7 60 8 » 8 40 »

Huile de ricin pure 8 » 8 40 8 80 »

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

En fût de 100 kgr., 3 fr. 60 le kilo

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Boeufs. — Le demi-kilo : 1^{re} caté, 8 à 11 fr.; 2^e caté, 5,50 à 6 fr.; 3^e caté, 2,50 à 3,50.

Veaux. — Le demi-kilo : 1^{re} caté, 8 à 12 fr.; 2^e caté, 7,50 à 8,50; 3^e caté, 4 à 6,50.

Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} caté, 9 à 11 fr.; 2^e caté, 7 à 9 fr.; 3^e caté, 5 à 6 fr.

Porc. — Le demi-kilo : 7,50 à 9 fr. Beurre. — Le demi-kilo : 7 à 8 fr.

Oufs. — La douzaine : 9,50 à 10 fr. Lapins. — Le demi-kilo : 6,50 à 7 fr.

Poulets. — Le demi-kilo : 8 à 8,50.

ANGENIS

Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr., moyens 28 à 30 fr., petits 25 à 28 fr.

Pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 12 à 20 fr.; œufs, la douzaine, 9 à 9,50; beurre, le demi-kilo, 6 à 6,50; veaux, le kilo, 8 à 8,40; porcs, 6,95 à 7 fr.; porcs de lait, 140 à 180 fr.

CANDE

Marché du 20 octobre. — Froment, 148-150 fr.; orge, 80-85 fr.; sarrasin, 105-110 fr.; avoine, 80-85 fr.; seigle, 85-90 fr.; pommes de terre, 45-50 fr.

Pailles, 290 à 310 fr.; les 1.000 kilos; foin, 350 à 400 fr. Beurre, le demi-kilo, 4,25 à 4,50; œufs, la douzaine, 8 à 8,50; poulets, la paire, 28-35 fr.; canards, la paire, 26-34 fr.; oies, la pièce, 30 fr.

Lapins, la pièce, 12 à 15 fr.; lapins de garenne, la pièce, 6,50 à 7 fr.; lièvres, la pièce, 30 fr.; perdrix, la pièce, 9 à 10 fr.; pigeons, la paire, 10 à 12 fr.

Porcs gras : amenés et vendus, 50; le kilo, 7 à 7,50. Porcs maigres : amenés et vendus, 150; de 380 à 480 fr. porcs. Porcillons : amenés 450; vendus 430, de 230 à 290 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Blé, 150 fr.; méteil, 150 fr.; seigle, 100 fr.; sarrasin, 75 fr.; avoine, 80 fr.; orge, 80 fr.; son, 50 à 55 fr.; paille, 100 fr.; les 500 kilos; foin, 125 fr.

Cidre, 220 à 240 fr. la barrique.

Beurre en gros, 8 fr. le kilo; au détail, 10 à 11 fr.; œufs, 8 à 9 fr. la douzaine.

Vieilles poules, 25 à 29 fr.; gros poulets, 30 à 36 fr.; moyens, 28 à 32 fr.; petits, 20 à 25 fr., le tout la couple.

Oie, environ 3 fr. la livre; canards domestiques, 32 à 35 fr. la couple; lapins, 15 à 18 fr.; lièvres, 24 à 26 fr.; levrauts, 13 à 22 fr.; lapins de garenne, 6 à 7 fr.; perdrix, 8 à 8,50.

Beufs, 5 à 5,50 le kilo; vaches, 4,50 à 5 fr.; veaux, 3,50 à 3,75 la livre; porcs gras, 6,30 à 6,40 le kilo; porcs maigres, 300 à 400 fr. la pièce